

# Certificat de travail

Par la présente, nous certifions que

Monsieur Bruno Stump, né le 29 juillet 1988,  
originaire d'Erlen/TG,

a été employé du 6 août 2016 au 31 juillet 2017, à temps partiel, en qualité de Caviste au sein du rayon Epicerie & Liquides au supermarché de Manor Yverdon.

Le domaine d'activité comprenait essentiellement :

- La mise en œuvre des concepts relatifs aux produits et du concept local
- La mise en œuvre des concepts Manor avec les méthodes de travail définies
- La création d'une ambiance de marché incitant à l'achat, selon concept (saison, etc.)
- L'organisation de la surface de vente / définition des points forts saisonniers
- La garantie de la fabrication, de la fraîcheur et de la qualité des produits
- Le respect des directives d'hygiène définies
- Le contrôle de l'étal en ce qui concerne la disponibilité de tous les produits et la propreté
- Les entretiens de vente et le conseil

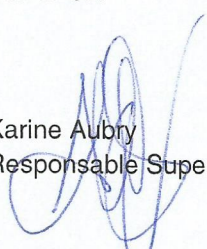
Nous avons découvert en Monsieur Stump un collaborateur flexible, dont la résistance au stress a répondu à nos attentes. Il a travaillé avec engagement dans sa sphère de responsabilité. Monsieur Stump a planifié et organisé le travail conformément à la pratique. Dans le cadre de ses attributions, il a travaillé de façon autonome et responsable. Monsieur Stump a fait consciencieusement son travail et a atteint des résultats corrects. Ses prestations ont bien répondu à nos attentes.

Monsieur Stump a démontré des connaissances professionnelles approfondies et une bonne expérience dans son domaine de compétences. En outre, il a bien maîtrisé les tâches qui lui ont été confiées. Grâce à ses bons talents de vente, Monsieur Stump est parvenu à convaincre les clients et à conclure l'affaire. Il a pris les souhaits, les besoins et les suggestions des clients au sérieux et a cherché des solutions réalisables.

Monsieur Stump a fourni les renseignements importants en temps voulu et informé ses supérieurs le cas échéant. Il est parvenu aisément à s'intégrer dans l'équipe et à collaborer avec différents groupes. Sa présentation et son comportement ont été très appréciables. Monsieur Stump a eu un excellent comportement envers les clients, ses supérieurs et ses collègues de travail.

Monsieur Stump quitte notre entreprise le 31 juillet 2017 de son propre gré. Nous le remercions de sa collaboration et lui souhaitons beaucoup de succès dans le futur.

Manor SA

  
Karine Aubry  
Responsable Supermarché

  
Nadja Harket  
HR Services

Bâle, le 31 juillet 2017

108455